

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70

**Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône**

SEANCE DU 12 JANVIER 2022

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Dates de convocation et d'affichage : 31 décembre 2021

PRESENTS : (12 membres)

Mesdames Marie BRETON, Virginie LUTHRINGER, Magalie ROSE, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, Denis DAGOT, Ludovic TABIS et Patrick NECTOUX.

ABSENTS EXCUSÉS : (4 membres)

Madame Viviane CARSANA, Messieurs André MARTHEY, Jean-Noël CHAMBON et Jean-Luc BRULE.

ABSENTS NON EXCUSÉS : (1 membre)

Monsieur Frédéric GUIBOURG.

ONT DONNÉ POUVOIR : (3 pouvoirs)

Madame Viviane CARSANA à Monsieur Philippe COMBROUSSE, Monsieur André MARTHEY à Monsieur Pascal GAVAZZI, Monsieur Jean-Luc BRULE à Monsieur Jean-Marc JAVAUX.

VOTE :

Votants : 12 ; pour : 12 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°5

Objet : Créations de poste

Monsieur le Président informe le Bureau Syndical qu'au dernier recensement, 32 communes totalisant au minimum 1405 points lumineux ont répondu favorablement à l'offre de maintenance en éclairage public proposée par le SIED 70.

Afin de répondre positivement à ces sollicitations en application de la stratégie adoptée par le bureau Syndical du 17 novembre 2021 et permettre une mise en place d'une prestation pour la fin du 3ème trimestre 2022, il est proposé de créer 1 poste relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux afin de répondre aux besoins exprimés.

Par ailleurs, le développement du Syndicat et la multiplication des prestations proposées induit un accroissement des besoins tant quantitatifs que qualitatifs sur le plan des ressources humaines ainsi que dans le domaine financier et budgétaire (augmentation du nombre de budgets, accroissement du nombre de titres et de mandats, multiplicité et complexité des interventions financières (participation SEM, SAS, contrôle financier du concessionnaire, suivi de l'état de l'actif, ...) et nécessite une montée en compétence du Syndicat dans ces domaines au-delà des 2 agents de catégorie C actuellement en poste. Le bureau syndical propose ainsi de créer un poste relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux pour la charge de ce service.

Le Bureau syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **EMET** un avis favorable à ces créations de poste telles que présentées par Monsieur le Président.
- 2) **CHARGE** Monsieur le Président de soumettre ces créations de poste à la validation du prochain Comité Syndical.

*Pour extrait conforme,
Le Président,*

Jean-Marc JAVAUX

A circular stamp with the text "SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAÛNE" is partially visible. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/01/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20220112-DEL IB5BU120